



Agenda :

27.11.24 : Vente de vin 17h à 19h local de la Voirie

04.12.24 : Conseil communal

07.12.24 : Société de Jeunesse – Téléthon –
Devant l'Auberge communale

07.12.24 : Caves ouvertes de Noël 10h-17h
Château Eclépens

08.12.24 : Concert de l'Avent à 17h (portes 16h30)
Temple La Sarraz – Echo du Mauremont
et Chœur mixte de la Sarraz

13.12.24 : Noël des aînés

14.12.24 : Distribution des sapins de Noël –
parking du polyvalent

15.12.23 : Concert de Noël de l'Echo du
Mauremont – Temple La Sarraz

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 12 juin 2024 :

- **09/24** d'approuver les comptes communaux 2023, ainsi que le rapport de gestion 2023 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2023.
- **10/24** d'autoriser la Municipalité de procéder aux travaux de réfection des chemins des améliorations foncières (AF) – Etapes 1 et 2 ,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de TTC CHF 2'300'000.00 relative aux travaux de réfection des chemins des améliorations foncières (AF) pour les étapes 1 et 2,
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 2'300'000.00,
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

Séance du 25 septembre 2024 :

- **11/24** d'autoriser la Municipalité à procéder au transfert des investissements mentionnés dans le tableau du patrimoine financier au patrimoine administratif.
- **12/24** d'accepter le projet d'arrêté communal d'imposition tel que présenté pour les années 2025-2026
- de le soumettre ensuite au Conseil d'Etat pour approbation
- **13/24** de fixer, dès le 1^{er} janvier 2024, le coût des vacations de la Municipalité et des membres du Conseil communal à CHF 50.-/heure.

Séance du 31 octobre 2024 :

- **14/24 : 1.** d'autoriser la Municipalité à créer un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle no 110 et de l'octroyer à la Fondation Equitim pour la construction de bâtiments abritant des surfaces d'activité et des logements seniors (LADA)
- **14/24 : 2.** de prendre acte que la Fondation Equitim garantit à la Commune d'Eclépens une redevance annuelle de CHF 60'000.- pour une surface brute de plancher (SBP) de 3900 m2 et stationnements extérieurs pour les besoins du projet. Cette rente sera indexée à l'ISPC (Indice Suisse des Prix à la Consommation).
- **15/24** d'adopter sans amendement la modification de l'Art. 28 des statuts de l'ASI7, selon Annexe, section « Libellé modifié ».
- **16/24** de décider d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM.

Nous vous informons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune :

www.eclepens.ch.

INAUGURATION STATUE « RENCONTRE »

Le 5 septembre 2024 une huitantaine de personnes étaient présentes pour l'inauguration de la réfection de la statue « Rencontre », œuvre de M. Etienne Krähenbühl. Le groupe de cors des alpes « Les cors de la Venoge » étaient présents afin d'agrémenter cette partie officielle et ont ravi nos oreilles avec leur prestation.



Lors de la construction du bâtiment du Polyvalent en 1984, l'idée a été émise par une Conseillère siégeant au Conseil général, de proposer à l'Assemblée de voter un crédit représentant un certain pourcentage du coût global de l'ensemble des travaux qui serait dédié à une œuvre d'art. Après votation, résultat positif mais serré. Une commission fut alors créée, avec à sa tête, Mme Cujean. Plusieurs propositions ont été soumises et le choix s'est porté sur le projet de M. Etienne Krähenbühl. Lors de la première inauguration, dans son discours, le Syndic de l'époque, M. Cholly a transmis ce joli message : « Votre Municipalité souhaite que « Rencontre » symbolise toujours des liens de respect et d'amitié pour que l'harmonie soit au rendez-vous de toutes vos activités qui concrétisent la vie quotidienne de notre village ».



Aujourd'hui « Rencontre » a 38 ans, 38 ans qu'elle trône à l'entrée de cette place, mais le temps à fait son œuvre, au fil des ans « Rencontre » a perdu de son lustre, sa surface s'est peu à peu ternie. D'où l'idée de l'Association des Amis d'Etienne Krähenbühl de faire restaurer cette sculpture par l'artiste. La Municipalité a accepté ce projet, avec détermination et générosité.

<https://amis-ek.ch/>

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Le 11 septembre 2024, la Municipalité accompagnée des employé(e)s du bureau communal et de la voirie a eu le plaisir d'accueillir les nouveaux habitants pour un moment d'échange et de convivialité au refuge. Lors de cette soirée le Président du Conseil, les représentants des sociétés locales, les représentants ecclésiastiques, ainsi que le travailleur social ont pu se présenter et parler des activités à Eclépens. Les papilles des invités ont été ravies par les délicieuses pizza « Food Truck » du Casino de La Sarraz.

La soirée a été belle et appréciée de toutes et tous.

SURVOL DE LA COMMUNE AVEC UN DRÔNE

Nous vous rappelons l'article 126 du règlement de police de la commune d'Eclépens :

Article 126 : Survol du territoire communal avec des drones

Outre les autorisations requises par le droit fédéral et cantonal, l'utilisation d'aéronefs sans occupant d'un poids allant jusqu'à 30 kg est soumise à **autorisation de la Municipalité** pour le survol des zones bâties et des espaces de loisirs largement fréquentés, notamment les terrains de sport, les places de jeux et les aires de repos. La Municipalité délivre les autorisations en tenant compte notamment de la sécurité des personnes et des biens au sol. Les autorisations peuvent être assorties de conditions.

CABINET KIN&PSY- PRÉSENTATION DE Mme TANIA



DERCILE

Passionnée par la relation d'aide, c'est donc tout naturellement que j'ai entamé des études de psychologie. Puis, je me suis spécialisée dans les domaines de l'enfance et de l'adolescence durant mon Master, ayant un intérêt tout particulier pour ces périodes-là. Toutefois, seule l'approche psychologique des difficultés humaines ne me suffisait pas, c'est pourquoi j'ai effectué une formation de kinésologue par la suite. Le vécu émotionnel a en effet un impact considérable sur la santé psychique et physique de l'individu, par conséquent, il est important de s'intéresser à la personne dans sa globalité.

A mon cabinet, je propose du soutien psychologique, des séances de kinésologie, ainsi qu'un accompagnement qui allie ces deux disciplines. Il me tient à cœur d'instaurer une relation de confiance avec autrui, c'est pourquoi je place la communication au centre de mes séances.

Je vous accompagne lors de moments de vie difficiles, dans la gestion du stress et des émotions, mais également si vous rencontrez des difficultés relationnelles ou d'affirmation de soi. Enfin, je reçois des enfants, des adolescents, ainsi que des adultes. Au plaisir de vous rencontrer.

Pour en savoir plus: www.kinetpsy.ch.



EQUIPE DE SPORT ELECTRONIQUE « Cloud eSport »

L'équipe de sport électronique "Cloud eSport", basée à Eclépens, a été sacrée Championne Romande le 21 septembre au bâtiment d'Explorit, au Y-Parc, en remportant la finale du tournoi "FER 4" sur "League of Legends" par un 3-0 sec contre le "Lausanne-Sport Esports", la branche officielle de sport électronique du Lausanne-Sport.

Evan Oliveira Guedes, président de l'équipe et habitant d'Eclépens, se dit fier de représenter la région et espère que ce titre en appellera d'autres.

Qu'est-ce le Cloud eSport ? C'est une équipe Suisse semi-professionnelle qui évolue dans les compétitions de jeux vidéo, avec un focus sur des titres comme Rocket League, Rainbow Six Siege et Super Smash Bros. Forte de ses performances nationales, elle a remporté la compétition FER4 et vise à s'imposer dans d'autres événements nationaux et internationaux.



CONCOURS PHOTOS – CALENDRIER



Une vingtaine de personnes a participé à notre concours photos. Nous les remercions vivement pour les belles images que nous avons reçues. Treize photos ont été sélectionnées (format paysage) et vous les retrouverez dans le calendrier 2025 avec le nom du photographe en bas de page. Quelques autres photos illustreront la première page des prochains Eclépanais. Tous les lauréats seront contactés personnellement pour recevoir leur prix.



CUEILLETTE DE CHAMPIGNONS - CONTRÔLE

NOUVELLES REGLES DANS LE CANTON DE VAUD DEPUIS LE 01.07.2024 :

Selon l'article 12 LPrNP (règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager) :

- la cueillette est interdite du premier au sept de chaque mois,
- la cueillette de champignons à 2 kilos par personne et par jour
- la cueillette est autorisée uniquement entre 7h et 20h



CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS DU 17 AOÛT AU 16 NOVEMBRE 2024

LES SAMEDIS ET LUNDIS DE 17H à 18H

(excepté les 7 premiers jours de chaque mois et les semaines 40 à 42)

Au Collège des Chavannes à Cossonay (021 861 04 95), vous pouvez aller faire contrôler vos cueillettes gratuitement.

En plus de cet horaire, le contrôle des champignons est possible durant la même période à Echallens : Local de la Rovian, Pl. Emile Gardaz 3, les samedis de 15h à 16h.

En dehors des heures susmentionnées, vous pouvez tenter d'atteindre les personnes en charge des contrôles, à leur domicile, au 021 861 25 00, Mme J. Bocherens à la Chaux et au 079 545 72 30, M. J-M Froidevaux à Jouxten-Mézery.

Vous pouvez également consulter le site Internet www.vapko.ch où vous trouverez de nombreux renseignements relatifs aux champignons.

VENTE DE BOIS DE FEU

La commune d'Eclépens vend du bois de feu à ses habitants. Ce bois a été coupé sur notre territoire communal. Il est disponible de suite. Veuillez transmettre votre commande par courriel à : voirie@eclepens.ch ou par téléphone au 079 219 32 09. Vous serez contacté pour fixer la date de livraison.



Prix : CHF 90.- le stère
CHF 10.- le stère/par livraison

ELAGAGE DES HAIES

Corollaire d'une météo 2024 particulière au niveau de la météo, avec ou sans pluie selon les périodes, la végétation s'est développée abondamment ce printemps et cet été.

Dans ce contexte, La Municipalité rappelle aux propriétaires qu'ils ont l'obligation d'entretenir les haies, la taille et l'élagage de celles-ci, l'entretien des aménagements extérieurs, doivent régulièrement être réalisés afin de ne pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation piétonnière et routière. Ces aménagements et végétaux doivent être maintenus aux normes tout au long de l'année.

Par ailleurs, selon l'art. 8 et 9 du règlement d'application de la loi sur les routes du canton de Vaud la visibilité doit être garantie.

Elagage des arbres

- ° au bord des chaussées : 5m de hauteur et 1m à l'extérieur
- ° au bord des trottoirs : à 2,50m de hauteur et la limite de la propriété.

Emondage des haies

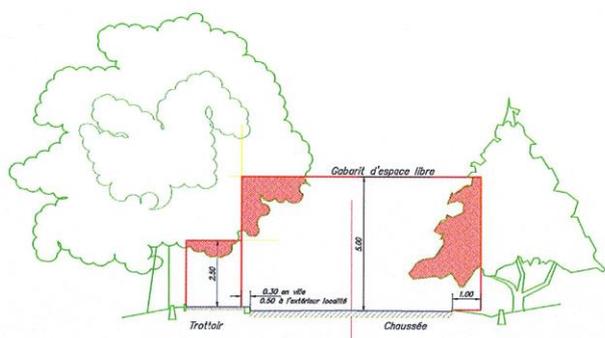
- ° à la limite de la propriété
- ° à une hauteur maximale : à 0,60m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.

Les propriétaires fonciers sont invités à se conformer à ces règlements et effectuer les travaux nécessaires dans les meilleurs délais.

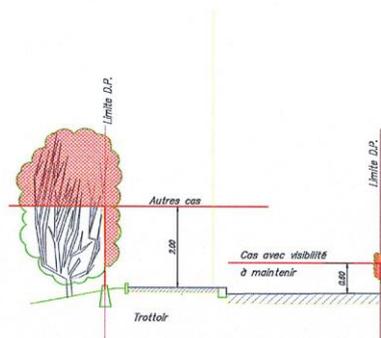
Aucune dérogation ne sera accordée et un contrôle sera effectué prochainement.

Vous pouvez vous référer aux bases légales et principes généraux établis par le Canton de Vaud ci-après.

A la suite de la nouvelle Loi cantonale (LPrNP), les Municipalités doivent étudier tous les projets d'arrachage de haie et de replantation et rendre une décision ad hoc. Dès lors, toute demande sera à transmettre à la Municipalité par un formulaire officiel que nous vous présenterons dans le prochain journal.

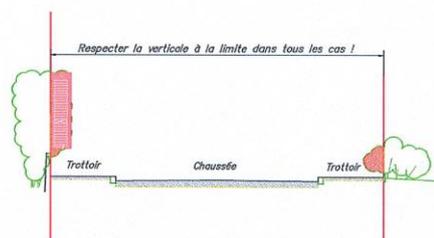


Elagage des arbres



Taille des haies

(Selon règlement d'application de la loi sur les routes du 19.01.1994 + code rural et foncier)





CIGARETTES ELECTRONIQUES

Cigarettes électroniques : ne les jetez pas dans la poubelle !

La vente de cigarettes électroniques (vapoteuses) a fortement augmenté en Suisse au cours des dernières années. En 2022, environ 10 millions de vapoteuses ont été importées en Suisse. La majorité d'entre elles finissent à la poubelle au lieu d'être recyclées. Et ce, bien que les cigarettes

électroniques soient des appareils électriques qui devraient être éliminés dans les règles de l'art. En effet, les cigarettes électroniques contiennent un grand nombre de matériaux recyclables qui doivent être réintroduits dans le circuit. Mais dans le même temps, elles sont également facilement inflammables et renferment des métaux lourds qui nuisent à l'environnement.

En priorité, les vapes vides doivent être rapportées gratuitement dans tous les points de collecte et les boutiques de vente de vape.

Afin de contribuer au recyclage des cigarettes électroniques, vous pouvez également les rapporter à la déchetterie d'Eclépens.



POLICE ATTENTION AUX ARNAQUES

**PERSONNES ÂGÉES :
ATTENTION !
ARNAQUE :
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.
Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

La police ou votre banque n'agissent pas ainsi !

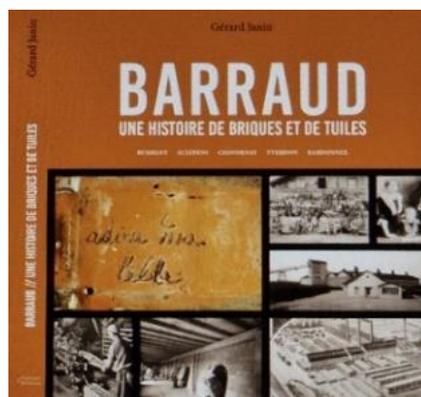
Plus d'infos : votrepolice.ch

Et si ça vous arrive, appelez le **117**

HISTOIRE DE LA BRIQUETERIE-TUILERIE BARRAUD SA

Cette année marque les 70 ans de la fin de la briqueterie Barraud à Eclépens (1954-2024) Gérard Janin a recueilli des textes et des documents pour en créer un livre, en racontant l'histoire singulière de la Briqueterie-Tuilerie Barraud, qui fabriquait des tuiles et des briques à Eclépens, mais aussi dans quatre autres usines. Antoine Barraud reprend une première briqueterie à Bussigny en 1872 et après 3 générations, la dernière tuilerie Barraud termine sa trajectoire dans les flammes en 1954 à Eclépens-gare.

**Gérard Janin, citoyen d'Eclépens,
présentera son livre devant
l'administration communale d'Eclépens
le samedi 7 décembre de 10h à 13h.**



L'AUTOMNE EST LA SAISON DES CAMBRIOLAGES – PROTEGONS-NOUS !

En automne, quand la durée du jour diminue alors que la durée de la nuit augmente, les cambrioleuses et les cambrioleurs distinguent ainsi plus facilement si les maisons ou les appartements semblent inoccupés. Entre septembre et mars, on constate une augmentation des cambriolages dits « du crépuscule » commis dans des lieux privés.

Par conséquent, la police rappelle les mesures de prévention adéquates. En effet, le risque de cambriolage peut déjà être considérablement réduit sans grand effort :

- Ne laissez pas vos valeurs à portée de main
- Simulez une présence
- Verrouillez systématiquement portes et fenêtres
- Ne cachez jamais vos clés à l'extérieur
- Informez vos voisins de votre absence
- Videz votre boîte à lettres
- Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux
- Appelez le 117 en cas de cambriolage ou de suspicion
- Demandez conseil. De nombreux corps de police, mais aussi des entreprises privées, disposent de conseillères et conseillers compétents en matière de sécurité.

Des informations détaillées sur la prévention contre les cambriolages sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/>.

TRAVAUX BUVETTE

Après avoir pris un certain retard au début des travaux, dû principalement à la découverte non-conforme de canalisations EC-EU, la suite du chantier s'est déroulée normalement.

Actuellement, la dalle extérieure bétonnée est coulée, quelques jours sont à observer pour le séchage.

Par la suite, les travaux de finition seront entrepris tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Dès lors, nous pouvons imaginer la remise du bâtiment pour mi-décembre si aucun imprévu ne vient reporter cette échéance.

Pour les demandes de location vous serez informés dans le prochain journal qui paraîtra début décembre.

TRAVAUX DES FALAISES

Comme déjà annoncé, la plus grande partie des travaux de protection est terminée. Seuls restent quelques détails ou plantations d'arbuste à effectuer.

La prochaine étape, d'ordre administrative, consistera à la délivrance du permis d'utiliser à chaque propriétaire concerné et à établir une convention pour les entretiens futurs de ces ouvrages.

BIEF – COMPTE RENDU DE LA SITUATION ACTUELLE

Arrivé au terme des grands travaux de génie civil, il reste à installer les armoires électriques servant à la régulation de la vanne du batardeau. Les travaux ayant pris un peu de retard, les armoires devraient être installées à mi-novembre.

A cette même période, une entreprise forestière interviendra pour l'abattage de grands arbres dans le cordon boisé entre la STEP de La Sarraz et le Moulin d'Eclépens, ainsi que dans la petite forêt jouxtant la pisciculture d'Eclépens. La plupart de ces arbres (frênes) malades ou fragilisés par l'assèchement du lit de la rivière risquent à tout moment de tomber. La mise en eau du Bief est prévue vers le 20 décembre 2024.

Nous espérons pouvoir, au début du printemps, présenter à la population tant les ouvrages du Bief que ceux des falaises lors d'une journée porte-ouverte.

VENTE DE VIN

La vente de vin de la commune aura lieu à : local de la Voirie, Rapille-Dessous 26A

le mercredi 27 novembre 2024 de 17h à 19h

Pinot gris	50 cl	CHF 10.-
Pinot noir	70 cl	CHF 13.-
	50 cl	CHF 9.-
	140 cl (magnum)	CHF 28.-
Magnum en caissette		CHF 35.-
Carton de 6 verres		CHF 20.-

Paiement comptant
**Munissez-vous
d'emballages pour
le transport de vos
bouteilles**



FENÊTRES DE L'AVENT

Tous les habitants d'Eclépens peuvent participer pour animer la vie du village. Pour participer il suffira de :

- Décorer une fenêtre, une porte ou un balcon, avec la mention de la date choisie
- (**facultatif** !) Si le cœur vous en dit, organiser un apéro ou vin chaud pour accueillir ce jour-là vos voisins, amis et autres habitants de la commune pour partager un moment convivial.



La participation est gratuite et l'accueil est facultatif. Pour participer il suffit de décorer une fenêtre.

Du 1er au 24 décembre, les habitants d'Eclépens pourront se promener dans le village à la recherche des fenêtres de l'aveint. Les dates où il y a un accueil, chaque habitant doit s'y sentir invité même s'il ne connaît pas les organisateurs. L'idée est de renforcer les liens des villageois dans cette magie de Noël.

Vous recevrez dans le prochain numéro les adresses complètes des fenêtres. Vous pourrez également trouver cette liste sur le site de la commune www.eclepens.ch, section « Pilier public ».

Si vous souhaitez participer vous pouvez **remplir le formulaire** et vous serez recontactés. Voici le lien pour vous inscrire : https://bit.ly/fenetresavent_eclepens_contact

Ou, si vous préférez, contactez directement M. Luca Pescatore par tél au 076 548 42 54 ou par mail : luca.pescatore88@gmail.com .

Un très grand merci aux participants de l'année dernière, qui ont fait des fenêtres de l'aveint un grand succès et également à M. Pescatore qui organise ce bel événement ! Et merci d'avance à tous les habitants qui donneront un peu de leur temps pour que notre village vive ensemble les fêtes de Noël.

PISCINE LA SARRAZ

Pensez aux promotions de Noël sur les abonnements à la piscine de La Sarraz pour vos cadeaux de Noël !

(Offres valables du 18.11.2024 au 23.12.2024).

Promotions de Noël

«La motivation vous fait débiter, mais c'est l'habitude qui vous fait continuer.»

Offrez des moments de détente et de bonheur à la piscine de La Sarraz !

	Membres AIPCV		Non membres	
	Promotion	Tarif 2025	Promotion	Tarif 2025
Abonnement piscine Adulte	120.00	130.00	130.00	140.00
Abonnement piscine Ado/AVS	80.00	90.00	90.00	100.00
Abonnement piscine Enfant	60.00	65.00	70.00	75.00

Commandes du 18.11.2024 au 23.12.2024, paiement au plus tard le 31.12.2024
Envoi garanti avant Noël pour toute commande payée avant le 18.12.2024

Commandes :
admin@piscinedelavenoge.ch ou www.piscinedelavenoge.ch

AIPCV
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA PISCINE & DU CAMPING DE LA VENOGNE

COMMANDE DE SAPINS DE NOËL

Afin d'organiser la distribution des sapins de Noël prévue le 14 décembre prochain, nous avons besoin de connaître le nombre de sapins à mettre à disposition.

Un montant de CHF 10.00 par sapin sera perçu et reversé à la fondation Theodora.

Seules les personnes préalablement inscrites au moyen du bulletin ci-dessous auront droit à un sapin (un seul sapin par famille).

Bulletin à retourner **avant le lundi 25 novembre 2024.**

Par mail : admin@eclepens.ch

Par courrier : Rue du Village 24, CP 12, 1312 Eclépens

Par téléphone : 021 866 72 12



SAPIN DE NOËL

Nom – Prénom :

Je réserve un sapin à CHF 10.00 à payer uniquement en cash sur place

Signature :

Nous vous souhaitons à toutes et à tous
un très bel automne

